

Publié le 31 octobre 2008

La Sempa veut créer 350 emplois sur le mécanopôle de Nogaro

La Sempa, Sem chargée de la gestion du circuit Paul Armagnac dans le Gers, a vu son activité exploser avec la mise aux normes du circuit, de l'aérodrome voisin et la création d'une zone d'activités automobile et aéronautique.



La société d'économie mixte Paul Armagnac (Sempa) gère depuis près de 20 ans le circuit éponyme, sur la commune de Nogaro dans le Gers. Les travaux de mise aux normes qui se sont déroulés entre 2004 et 2006 ont initié le développement d'un mécanopôle automobile mais également aéronautique. Un important vecteur de développement pour un département rural ayant perdu la moitié de sa population au cours du XXe siècle !

Le circuit, long de 3,636 Km, a obtenu tous les agréments (auto, moto, poids lourds, karting, championnat d'endurance et essais de F1) à l'exception des courses de F1, lors de sa réouverture pour Pâques 2007. Il comprend des copies conformes des virages des plus grands circuits de grand prix du monde. Une pépinière d'entreprises a été ouverte en janvier 2008 et depuis, c'est toute une zone d'activités qui se développe. Un laboratoire d'essais, en construction, sera mis à disposition des écuries automobiles d'ici fin 2009.

La zone possède également un aérodrome dont la piste a été rallongée à 999 m, dans la foulée des travaux sur le circuit automobile, afin d'entrer dans les normes pour les biréacteurs. Un village aéronautique est en cours d'aménagement pour accueillir les propriétaires d'avions de tourisme qui souhaitent un accès direct à la piste. Résultat : l'aérodrome de Nogaro s'est hissé au deuxième rang français en matière de vol à voile et son atelier de maintenance tourne à plein régime !

Le développement conjoint des activités automobiles et aéronautiques a d'ores et déjà permis la création de 80 emplois avant même la commercialisation des lots qui devrait être lancée début 2009. Sur le long terme, pas moins de 350 postes seront créés sur le site. « Le projet est reconnu unanimement comme un important levier pour le rééquilibrage démographique et économique du département », explique Pierre Berthelon, directeur général de la Sempa.

Le coût total du réaménagement, de l'ordre de 30 M€ est assumé à hauteur de 61 % par le département du Gers, 16 % par la région Midi-Pyrénées, 16 % par l'État et 7% par l'Europe. « Rien n'aurait été possible sans la volonté du conseil général, véritable moteur politique et financier de la réhabilitation du circuit Paul Armagnac », indique Pierre Berthelon.